

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21670474200016

POSTE COMPTABLE : SGC DE HAGUENAU

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SOULTZ-SOUS-FORETS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	55
B3.2 - Etalement des provisions	57
B4 - Etat des charges transférées	58
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	59
B6 - Prêts	60
B7.1 - Etat des emprunts garantis	61
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	63
B8.1 - Subventions versées	64
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	66
B8.3 - Etat des contrats de PPP	67
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	68
B8.5 - Etat des engagements reçus	69
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	73
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	74
B11.2 - Liste des établissements publics créés	75
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	76
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	77
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	78
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	80
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	81
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	82
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	83

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 225

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	927,38

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	904,83
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 045,35
3	Dépenses d'équipement brut / population	349,57
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 089,97
5	DGF / population	118,76
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	37,54 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,10 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	104,27 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13,44 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 242 145,84	5 160 002,44	-469 279,12	A1 448 577,48
Investissement	1 691 173,12	1 886 394,53 (3)	-469 279,12	A2 -274 057,71
Fonctionnement	2 550 972,72	3 273 607,91 (4)	0,00	A3 722 635,19

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 303 185,01	III + IV 152 214,00	B1	-150 971,01	
Investissement	I 303 185,01	III 152 214,00	B2	-150 971,01	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	297 606,47
Investissement	A2 + B2	-425 028,72
Fonctionnement	A3 + B3	722 635,19

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 303 185,01
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	12 384,42
21	Immobilisations corporelles (3)	290 800,59
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 152 214,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	152 214,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 187 666,86	1 612 695,58
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	303 185,01	152 214,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 274 057,71	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 764 909,58	1 764 909,58

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 371 252,00	3 371 252,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 371 252,00	3 371 252,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 136 161,58	5 136 161,58

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP004-2022	AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEES ET LEURS ABORDS	21	117 000,00
TOTAL			117 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		117 000,00
----------------------	--	-------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 416,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	71 450,00	12 384,42	21 450,00	21 450,00	33 834,42
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 894 950,04	290 800,59	787 736,00	787 736,00	1 078 536,59
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	34 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 003 456,04	303 185,01	824 186,00	824 186,00	1 127 371,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	22 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	292 354,00	0,00	321 847,00	321 847,00	321 847,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses financières		321 903,00	0,00	328 847,00	328 847,00	328 847,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 325 359,04	303 185,01	1 153 033,00	1 153 033,00	1 456 218,01

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	6 378,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 378,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86

TOTAL	2 331 737,04	303 185,01	1 187 666,86	1 187 666,86	1 490 851,87
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	274 057,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 909,58
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	465 504,00	152 214,00	128 078,50	128 078,50	280 292,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	959 330,04	0,00	272 717,58	272 717,58	272 717,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 424 834,04	152 214,00	400 796,08	400 796,08	553 010,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	315 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	653 329,00	0,00	640 574,64	640 574,64	640 574,64
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		968 329,00	0,00	724 074,64	724 074,64	724 074,64
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 393 163,04	152 214,00	1 124 870,72	1 124 870,72	1 277 084,72

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	392 048,00		449 253,00	449 253,00	449 253,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 428,00		3 938,00	3 938,00	3 938,00
041	Opérations patrimoniales (10)	6 378,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86
Total des recettes d'ordre d'investissement		407 854,00		487 824,86	487 824,86	487 824,86

TOTAL	2 801 017,04	152 214,00	1 612 695,58	1 612 695,58	1 764 909,58
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 909,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	453 191,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	991 854,00	0,00	1 234 410,00	1 234 410,00	1 234 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 072 715,00	0,00	1 095 350,00	1 095 350,00	1 095 350,00
014	Atténuations de produits	33 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	531 475,00	0,00	476 769,00	476 769,00	476 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 629 044,00	0,00	2 836 529,00	2 836 529,00	2 836 529,00
66	Charges financières	89 428,00	0,00	77 431,00	77 431,00	77 431,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	2 101,00	2 101,00	2 101,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 718 972,00	0,00	2 918 061,00	2 918 061,00	2 918 061,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	392 048,00	0,00	449 253,00	449 253,00	449 253,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 428,00	0,00	3 938,00	3 938,00	3 938,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		401 476,00	0,00	453 191,00	453 191,00	453 191,00

TOTAL	3 120 448,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 371 252,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 639,00	0,00	325 250,00	325 250,00	325 250,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	976 338,00	0,00	1 036 338,00	1 036 338,00	1 036 338,00
731	Fiscalité locale	1 261 023,00	0,00	1 261 064,00	1 261 064,00	1 261 064,00
74	Dotations et participations (3)	715 988,00	0,00	665 709,00	665 709,00	665 709,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 000,00	0,00	72 371,00	72 371,00	72 371,00
Total des recettes de gestion courante		3 218 988,00	0,00	3 370 732,00	3 370 732,00	3 370 732,00
76	Produits financiers	22,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 371 252,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	453 191,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	321 847,00	0,00	321 847,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	33 834,42	0,00	33 834,42
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 078 536,59	34 633,86	1 113 170,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	7 000,00	0,00	7 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 456 218,01	34 633,86	1 490 851,87

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	274 057,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 909,58
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 234 410,00		1 234 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 095 350,00		1 095 350,00
014	Atténuations de produits	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	476 769,00	0,00	476 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	77 431,00	0,00	77 431,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 101,00	3 938,00	6 039,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		449 253,00	449 253,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 918 061,00	453 191,00	3 371 252,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 371 252,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	83 500,00	0,00	83 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	280 292,50	0,00	280 292,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	272 717,58	0,00	272 717,58
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	34 633,86	34 633,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 938,00	3 938,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		449 253,00	449 253,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		636 510,08	487 824,86	1 124 334,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	640 574,64
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 764 909,58
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	325 250,00		325 250,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 036 338,00		1 036 338,00
731	Fiscalité locale	1 261 064,00		1 261 064,00
74	Dotations et participations (8)	665 709,00		665 709,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	72 371,00	0,00	72 371,00
76	Produits financiers	20,00	0,00	20,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 371 252,00	0,00	3 371 252,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 371 252,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 331 737,04	303 185,01	117 000,00	1 187 666,86	1 187 666,86	246 789,00	940 877,86	1 490 851,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 416,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	71 450,00	12 384,42	0,00	21 450,00	21 450,00	0,00	21 450,00	33 834,42
21	Immobilisations corporelles	1 894 950,04	290 800,59	117 000,00	787 736,00	787 736,00	246 789,00	540 947,00	1 078 536,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 003 456,04	303 185,01	117 000,00	824 186,00	824 186,00	246 789,00	577 397,00	1 127 371,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 549,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	292 354,00	0,00		321 847,00	321 847,00		321 847,00	321 847,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		321 903,00	0,00	0,00	328 847,00	328 847,00	0,00	328 847,00	328 847,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 325 359,04	303 185,01	117 000,00	1 153 033,00	1 153 033,00	246 789,00	906 244,00	1 456 218,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	6 378,00			34 633,86	34 633,86		34 633,86	34 633,86
Total des dépenses d'ordre		6 378,00			34 633,86	34 633,86		34 633,86	34 633,86

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	274 057,71
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 764 909,58
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 147 688,04	152 214,00	972 120,94	972 120,94	1 124 334,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	465 504,00	152 214,00	128 078,50	128 078,50	280 292,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	959 330,04	0,00	272 717,58	272 717,58	272 717,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 424 834,04	152 214,00	400 796,08	400 796,08	553 010,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	315 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		315 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 739 834,04	152 214,00	484 296,08	484 296,08	636 510,08
021	Virement de la section de fonctionnement	392 048,00		449 253,00	449 253,00	449 253,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 428,00		3 938,00	3 938,00	3 938,00
041	Opérations patrimoniales (6)	6 378,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86
Total des recettes d'ordre		407 854,00		487 824,86	487 824,86	487 824,86

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	640 574,64
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 764 909,58
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 331 737,04	303 185,01	117 000,00	1 187 666,86	1 187 666,86	246 789,00	940 877,86	1 490 851,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 416,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	616,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	71 450,00	12 384,42	0,00	21 450,00	21 450,00	0,00	21 450,00	33 834,42
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	21 450,00	0,00		21 450,00	21 450,00	0,00	21 450,00	21 450,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	50 000,00	12 384,42		0,00	0,00	0,00	0,00	12 384,42
21	Immobilisations corporelles	1 894 950,04	290 800,59	117 000,00	787 736,00	787 736,00	246 789,00	540 947,00	1 078 536,59
2111	Terrains nus	72 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	4 350,00	4 350,00		32 332,00	32 332,00	0,00	32 332,00	36 682,00
2128	Autres agencements et aménagement	25 000,00	0,00		45 830,00	45 830,00	0,00	45 830,00	45 830,00
21311	Bâtiments administratifs	3 683,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
21312	Bâtiments scolaires	48 079,59	40 281,65		4 819,00	4 819,00	0,00	4 819,00	45 100,65
21316	Equipements du cimetière	26 503,00	0,00		26 503,00	26 503,00	0,00	26 503,00	26 503,00
21318	Autres bâtiments publics	171 913,00	2 742,74		68 832,00	68 832,00	68 832,00	0,00	71 574,74
21351	Bâtiments publics	20 900,00	3 408,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	13 408,00
2138	Autres constructions	1 010 000,40	173 914,26		-43 000,00	-43 000,00	0,00	-43 000,00	130 914,26
2151	Réseaux de voirie	42 334,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		32 992,00	32 992,00	0,00	32 992,00	32 992,00
21534	Réseaux d'électrification	13 627,00	21 611,38		0,00	0,00	0,00	0,00	21 611,38
21538	Autres réseaux	310 500,00	21 863,74		167 957,00	167 957,00	167 957,00	0,00	189 820,74
21568	Autre matériel, outillage incendie	19 806,16	4 806,16		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	14 806,16
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	46 276,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	3 116,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	11 300,00	0,00		27 726,00	27 726,00	0,00	27 726,00	27 726,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	911,17		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 911,17
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 522,00	868,48		335,00	335,00	0,00	335,00	1 203,48

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	64 039,89	16 043,01		52 910,00	52 910,00	0,00	52 910,00	68 953,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	34 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	34 640,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 003 456,04	303 185,01	117 000,00	824 186,00	824 186,00	246 789,00	577 397,00	1 127 371,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 549,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	22 549,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	292 354,00	0,00		321 847,00	321 847,00		321 847,00	321 847,00
1641	Emprunts en euros	292 354,00	0,00		321 847,00	321 847,00		321 847,00	321 847,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		321 903,00	0,00	0,00	328 847,00	328 847,00	0,00	328 847,00	328 847,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 325 359,04	303 185,01	117 000,00	1 153 033,00	1 153 033,00	246 789,00	906 244,00	1 456 218,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	6 378,00			34 633,86	34 633,86		34 633,86	34 633,86
2111	<i>Terrains nus</i>	4 766,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	1 612,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	<i>Autres réseaux</i>	0,00			34 633,86	34 633,86		34 633,86	34 633,86
Total des dépenses d'ordre		6 378,00			34 633,86	34 633,86		34 633,86	34 633,86

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 147 688,04	152 214,00	972 120,94	972 120,94	1 124 334,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	465 504,00	152 214,00	128 078,50	128 078,50	280 292,50
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	71 933,50	0,00	0,00	71 933,50
1323	Subv. non transf. Départements	170 559,00	59 280,50	21 654,50	21 654,50	80 935,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	47 624,00	47 624,00	47 624,00
13411	DGE	214 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	80 500,00	21 000,00	49 000,00	49 000,00	70 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	959 330,04	0,00	272 717,58	272 717,58	272 717,58
1641	Emprunts en euros	959 330,04	0,00	272 717,58	272 717,58	272 717,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 424 834,04	152 214,00	400 796,08	400 796,08	553 010,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	315 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
10222	FCTVA	250 000,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
10226	Taxe d'aménagement	65 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		315 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 739 834,04	152 214,00	484 296,08	484 296,08	636 510,08
021	Virement de la section de fonctionnement	392 048,00		449 253,00	449 253,00	449 253,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 428,00		3 938,00	3 938,00	3 938,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 500,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		3 938,00	3 938,00	3 938,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	6 928,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	6 378,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86
2031	Frais d'études	6 378,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	0,00		34 633,86	34 633,86	34 633,86
Total des recettes d'ordre		407 854,00		487 824,86	487 824,86	487 824,86

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 120 448,00	0,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00
011	Charges à caractère général (3)	991 854,00	0,00	0,00	1 234 410,00	1 234 410,00	0,00	1 234 410,00	1 234 410,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 072 715,00	0,00		1 095 350,00	1 095 350,00		1 095 350,00	1 095 350,00
014	Atténuations de produits	33 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	531 475,00	0,00	0,00	476 769,00	476 769,00	0,00	476 769,00	476 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 629 044,00	0,00	0,00	2 836 529,00	2 836 529,00	0,00	2 836 529,00	2 836 529,00
66	Charges financières	89 428,00	0,00		77 431,00	77 431,00		77 431,00	77 431,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			2 101,00	2 101,00		2 101,00	2 101,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		89 928,00	0,00	0,00	81 532,00	81 532,00		81 532,00	81 532,00
Total des dépenses réelles		2 718 972,00	0,00	0,00	2 918 061,00	2 918 061,00	0,00	2 918 061,00	2 918 061,00
023	Virement à la section d'investissement	392 048,00			449 253,00	449 253,00		449 253,00	449 253,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 428,00			3 938,00	3 938,00		3 938,00	3 938,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		401 476,00			453 191,00	453 191,00		453 191,00	453 191,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 371 252,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 639,00	0,00	325 250,00	325 250,00	325 250,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	976 338,00	0,00	1 036 338,00	1 036 338,00	1 036 338,00
731	Fiscalité locale	1 261 023,00	0,00	1 261 064,00	1 261 064,00	1 261 064,00
74	Dotations et participations (2)	715 988,00	0,00	665 709,00	665 709,00	665 709,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	77 000,00	0,00	72 371,00	72 371,00	72 371,00
Total des recettes de gestion des services		3 218 988,00	0,00	3 370 732,00	3 370 732,00	3 370 732,00
76	Produits financiers	22,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits spécifiques (2)	5 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 022,00	0,00	520,00	520,00	520,00
Total des recettes réelles		3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 371 252,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 120 448,00	0,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00
011	Charges à caractère général (4)	991 854,00	0,00	0,00	1 234 410,00	1 234 410,00	0,00	1 234 410,00	1 234 410,00
60611	Eau et assainissement	18 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
60613	Chauffage urbain	45 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	25 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60623	Alimentation	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60624	Produits de traitement	2 500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 500,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	12 218,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	35 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	14 500,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	13 212,00	0,00	0,00	13 300,00	13 300,00	0,00	13 300,00	13 300,00
61351	Matériel roulant	44 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	33 300,00	33 300,00	0,00	33 300,00	33 300,00
61521	Entretien terrains	3 200,00	0,00	0,00	7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	64 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 600,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	65 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00	0,00	27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
61524	Entretien bois et forêts	14 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 000,00	0,00	0,00	27 410,00	27 410,00	0,00	27 410,00	27 410,00
6156	Maintenance	67 000,00	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00
6161	Multirisques	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	58 200,00	0,00		73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00		17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00	17 400,00
6238	Divers	100,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6241	Transports de biens	11 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	16 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 500,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6282	Frais de gardiennage	17 000,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 324,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	6 000,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6288	Autres services extérieurs	35 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00
63512	Taxes foncières	20 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 072 715,00	0,00		1 095 350,00	1 095 350,00		1 095 350,00	1 095 350,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 250,00	0,00		3 276,00	3 276,00		3 276,00	3 276,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 517,00	0,00		14 012,00	14 012,00		14 012,00	14 012,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 528,00	0,00		3 550,00	3 550,00		3 550,00	3 550,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	476 681,00	0,00		393 809,00	393 809,00		393 809,00	393 809,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 327,00	3 327,00		3 327,00	3 327,00
64113	NBI	0,00	0,00		2 242,00	2 242,00		2 242,00	2 242,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		68 107,00	68 107,00		68 107,00	68 107,00
64131	Rémunérations	263 956,00	0,00		237 196,00	237 196,00		237 196,00	237 196,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 407,00	1 407,00		1 407,00	1 407,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		39 204,00	39 204,00		39 204,00	39 204,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	157 465,00	0,00		156 017,00	156 017,00		156 017,00	156 017,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	99 712,00	0,00		108 726,00	108 726,00		108 726,00	108 726,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 528,00	0,00		10 501,00	10 501,00		10 501,00	10 501,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 300,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 567,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 200,00	0,00		5 400,00	5 400,00		5 400,00	5 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 511,00	0,00		2 676,00	2 676,00		2 676,00	2 676,00
6488	Autres	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits	33 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	33 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	531 475,00	0,00	0,00	476 769,00	476 769,00	0,00	476 769,00	476 769,00
65131	Bourses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
65311	Indemnités de fonction	76 000,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	3 200,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 800,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65315	Formation	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	102 600,00	0,00		89 803,00	89 803,00	0,00	89 803,00	89 803,00
65568	Autres contributions	290 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	600,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 200,00	0,00		3 367,00	3 367,00	0,00	3 367,00	3 367,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	3 475,00	0,00		3 475,00	3 475,00	0,00	3 475,00	3 475,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		4 564,00	4 564,00	0,00	4 564,00	4 564,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	8 100,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65818	Autres	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	0,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 629 044,00	0,00	0,00	2 836 529,00	2 836 529,00	0,00	2 836 529,00	2 836 529,00
66	Charges financières	89 428,00	0,00		77 431,00	77 431,00		77 431,00	77 431,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 278,00	0,00		74 281,00	74 281,00		74 281,00	74 281,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
665	Escomptes accordés	150,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			2 101,00	2 101,00		2 101,00	2 101,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			2 101,00	2 101,00		2 101,00	2 101,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		89 928,00	0,00	0,00	81 532,00	81 532,00		81 532,00	81 532,00
Total des dépenses réelles		2 718 972,00	0,00	0,00	2 918 061,00	2 918 061,00	0,00	2 918 061,00	2 918 061,00
023	Virement à la section d'investissement	392 048,00			449 253,00	449 253,00		449 253,00	449 253,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 428,00			3 938,00	3 938,00		3 938,00	3 938,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	9 428,00			3 938,00	3 938,00		3 938,00	3 938,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		401 476,00			453 191,00	453 191,00		453 191,00	453 191,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 639,00	0,00	325 250,00	325 250,00	325 250,00
7022	Coupes de bois	95 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	120,00	120,00	120,00
70323	Red. occupation dom. public	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	50 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70688	Autres prestations de services	200,00	0,00	30,00	30,00	30,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	5 339,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	13 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	976 338,00	0,00	1 036 338,00	1 036 338,00	1 036 338,00
73211	Attribution de compensation	883 719,00	0,00	883 719,00	883 719,00	883 719,00
73221	FNGIR	92 619,00	0,00	92 619,00	92 619,00	92 619,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	1 261 023,00	0,00	1 261 064,00	1 261 064,00	1 261 064,00
73111	Impôts directs locaux	1 213 023,00	0,00	1 203 064,00	1 203 064,00	1 203 064,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	46 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74	Dotations et participations (3)	715 988,00	0,00	665 709,00	665 709,00	665 709,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	215 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
741121	DSR des communes	164 000,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
744	FCTVA	11 300,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7473	Participation départements	32 495,00	0,00	36 495,00	36 495,00	36 495,00
74751	Participation GFP de rattachement	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
748312	D.C.R.T.P.	45 683,00	0,00	45 683,00	45 683,00	45 683,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	187 930,00	0,00	148 951,00	148 951,00	148 951,00
748388	Autres	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	12 580,00	0,00	12 580,00	12 580,00	12 580,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 000,00	0,00	72 371,00	72 371,00	72 371,00
752	Revenus des immeubles	67 000,00	0,00	57 371,00	57 371,00	57 371,00
75886	Gains de change créances det. non fin	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 218 988,00	0,00	3 370 732,00	3 370 732,00	3 370 732,00
76	Produits financiers	22,00	0,00	20,00	20,00	20,00
761	Produits de participations	22,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 224 010,00	0,00	3 371 252,00	3 371 252,00	3 371 252,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
00020050071	10/05/2021	1 000 000,00	110 000,00	91,66	110 000,00	110 000,00
00020050071	07/03/2022	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 500 000,00	110 000,00	91,66	110 000,00	110 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 907 729,92									
1641 Emprunts en euros (total)					5 907 729,92									
00020056001	SA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	30/09/2004	04/11/2004	30/09/2014	900 000,00	F		3,900	3,961		T	X Echéance constante		A-1
00020056002	SA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	27/07/2006	31/12/2010	31/03/2011	657 729,92	V		3,840	3,625		T	X Echéance constante		A-1
20056005	SA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	05/07/2013	12/07/2013	30/09/2013	1 200 000,00	F		3,600	3,594		T	X Echéance constante		A-1
20056007	SA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	06/10/2017	11/10/2017	31/12/2017	1 500 000,00	F		1,350	1,359		T	X Echéance constante		A-1
86291067180	CREDIT AGRICOLE	01/06/2021	28/06/2021	30/09/2021	650 000,00	F		0,680	0,698		T	C	O	A-1
99920056006	SA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	18/07/2014	18/09/2014	30/09/2015	1 000 000,00	F		3,200	3,200		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 907 729,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 515 151,29					321 846,49	74 280,36	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 515 151,29					321 846,49	74 280,36	0,00	0,00
00020056001		0,00	A-1	115 952,16	2,67	F		3,961	40 739,84	3 931,12	0,00	0,00
00020056002		0,00	A-1	206 531,35	4,67	F		3,625	40 763,88	6 506,00	0,00	0,00
20056005		0,00	A-1	599 677,33	6,42	F		3,594	83 414,82	20 470,70	0,00	0,00
20056007		0,00	A-1	1 231 443,87	15,92	F		1,359	69 431,82	16 273,98	0,00	0,00
86291067180		0,00	A-1	628 333,34	14,42	F		0,698	43 333,32	4 162,17	0,00	0,00
99920056006		0,00	A-1	733 213,24	13,42	F		3,200	44 162,81	22 936,39	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 515 151,29					321 846,49	74 280,36	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 515 151,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 3000.00 €		04-10-2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204 - Bâtiments et installations < 50.000 euros	15	04/10/2021
L	204 - Bâtiments et installations > 50.000 euros	30	04/10/2021
L	204 - Biens mobiliers, matériel et études	5	04/10/2021
L	204 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	04/10/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	2 101,00		0,00	2 101,00	0,00	2 101,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	2 101,00		0,00	2 101,00	0,00	2 101,00
Provision pour créances douteuses	2 101,00	12/04/2022	0,00	2 101,00	0,00	2 101,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	2 101,00		0,00	2 101,00	0,00	2 101,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	2 101,00		0,00	2 101,00	0,00	2 101,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 367 107,16	369 452,98										12 209,71	67 546,56	
DOMIAL - HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	2001	X Echéance constante	ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS RUE WOLFSGARTEN A SOULTZ-SOUS-FORETS	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	975 673,71	225 551,56	4,17	T	F		3,770	F		3,770	A-1	7 845,65	46 883,95	
DOMIAL - HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	1997	X Echéance progressive	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS D'URGENCE 6 RUE SCHINDELBACH A SOULTZ-SOUS-FORETS	CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS	32 319,19	1 662,51	0,50	A	R		4,300	R		1,550	A-1	25,77	1 662,51	
HLM AXENTIA	2007	X Echéance progressive	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE DR DEUTSCH A SOULTZ-SOUS-FORETS	CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS	359 114,26	142 238,91	6,42	A	R		5,800	R		3,050	A-1	4 338,29	19 000,10	
TOTAL GENERAL					1 367 107,16	369 452,98										12 209,71	67 546,56	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 371 252,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					14 301,86
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	SCEA ABERT	Entreprise	220,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	EARL CLAUSS CHRISTIAN	Autre personne de droit privé	560,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	EARL DES CELTES	Autre personne de droit privé	360,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	EARL WAGNER	Autre personne de droit privé	883,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	GAEC GAEC DU SELTZBACH	Autre personne de droit privé	455,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	EARL DU REEBERG	Autre personne de droit privé	284,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	M. SPIELMANN PHILIPPE	Entreprise	804,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	M. GEORGES WEBER	Entreprise	154,00
65742	LUTTE COULEES DE BOUES	Subvention perte de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues	M. WEIMER PATRICK	Entreprise	844,00
65748	ASSO SPORTIVE - 8	subvention de fonctionnement	Ass KODOKAN DU FLECK DE SOULTZ	Association	795,36
65748	AUTRES ORGANISMES - 1	Contribution à l'entretien	COMITE INTERPAROISSIAL POUR L'AMENAGEMENT DU PRESBYTERE	Association	3 038,36
65748	ASSO SERVICES A LA POPULATION - 5	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION SANG POUR 100	Association	900,00
65748	ASSO SPORTIVE - 5	subvention de fonctionnement	CLUB QUILLES LA BOULE D OR	Association	1 368,94

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	ASSO SPORTIVE - 1	subvention de fonctionnement	Ass AMICALE CYCLOTOURISTE DE SOULTZ	Association	574,43
65748	ASSO SERVICES A LA POPULATION - 7	Subvention de fonctionnement	ASSOC DES OEUVRES SCOLAIRES	Association	448,50
65748	ASSO SPORTIVE - 5	Subvention de projet pour participation au championnat national 2021/2022	CLUB QUILLES LA BOULE D OR	Association	1 200,00
65748	ASSO SERVICES A LA POPULATION - 3	subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE	Association	186,78
65748	ASSO LOISIRS - 1	subvention de fonctionnement	Ass CLUB VOSGIEN DE SOULTZ SOUS FORETS MERKWILLER	Association	346,45
65748	ASSO SPORTIVE - 15	Subvention de fonctionnement	Ass LES COUREURS DE LA SALINE	Association	186,78
65748	ASSO SPORTIVE - 3	Subvention de fonctionnement	Ass OUTRE FORET BADMINTON CLUB	Association	692,26

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					105 000,00	105 000,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					105 000,00	105 000,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					105 000,00	105 000,00	0,00
2019	Convention de portage foncier - 29 RUE DR DEUTSCH	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE	5	A	105 000,00	105 000,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,50	6,50	3,10	3,00	6,10
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,50	2,50	0,50	2,00	2,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	4,18	11,18	10,52	0,66	11,18
Adjoint technique territorial	C	6,00	4,18	10,18	9,52	0,66	10,18
Agent de maîtrise territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	2,67	2,67	1,94	0,73	2,67
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	0,00	2,67	2,67	1,94	0,73	2,67
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	3,76	6,76	3,00	3,76	6,76
Adjoint territorial du patrimoine territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	0,00	3,17	3,17	0,00	3,17	3,17
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibli	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur territorial d'enseignement artistique	A	0,00	0,59	0,59	0,00	0,59	0,59
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	11,11	27,11	18,56	8,15	26,71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - SOULTZ-SOUS-FORETS - BP - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A	A
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	S		0,00	A	A
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	CULT		0,00	A	A
Attaché territorial	A	ADM		0,00	A	A
Professeur territorial d'enseignement artistique		CULT		0,00	A	A
Rédacteur territorial	B	ADM		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD		SFP	7 528,28
SYNDICAT MIXTE REGION DE LA SOULTZ SOUS FORETS		SFP	29 035,85
EPCI			
SIVU POUR LA GESTION DE LA PISCINE DE DRACHENBRONN BIRLENBACH		SFP	58 050,00
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES - SYCOFOSE		SFP	26 077,53
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORETT		TPU	0,00
SICTEU DE LA REGION DE SOULTZ SOUS FORETS		SFP	127 266,47
Autres organismes de regroupement			
SERVICE TERRITORIAL INCENDIE ET SECOURS 67		SFP	87 294,69

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		321 847,00	I 321 847,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		321 847,00	321 847,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	321 847,00	321 847,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	321 847,00	303 185,01	274 057,71	899 089,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		536 691,00	III 536 691,00
Ressources propres externes de l'année (a)		83 500,00	83 500,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	43 500,00	43 500,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 000,00	40 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		453 191,00	453 191,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	3 938,00	3 938,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	449 253,00	449 253,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	536 691,00	152 214,00	0,00	640 574,64	1 329 479,64

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 899 089,72
Ressources propres disponibles	IV 1 329 479,64
Solde	V = IV – II (8) 430 389,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Exploitation forestière	FORET COMMUNALE	01/01/1983		SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D4

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		3 505 000,00	-0,62	25,89	0,00	907 445,00
TFPNB		59 000,00	3,69	49,21	0,00	29 034,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 564 000,00	-0,56			936 479,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Présenté par Le Le Maire (1),

A Soultz-sous-Forêts, le 12/04/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Soultz-sous-Forêts, le 12/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Madame CARRARO-LIEVRE Claire Adjointe au Maire	
Madame CECCHINI Michèle, Conseillère Municipale	
Madame GENTHON Suzy, Conseillère Municipale	
Madame HAAS Lucienne, Conseillère Municipale	
Madame HOELTZEL Béatrice, Maire Délégué de Hohwiller	
Madame MATTER Anne, Conseillère Municipale	
Madame MEJSNEROWSKI Valérie, Conseillère Municipale	
Madame MULLER Isabelle, Conseillère Municipale	
Madame STRAUB Sabine, Conseillère Municipale	
Madame WAGNER Cathy, Conseillère Municipale	
Madame ZYTO Anne, Adjointe au Maire	
Monsieur ACKER Fabien, Adjoint au Maire	
Monsieur ALBOUI Guy, Conseiller Municipal	
Monsieur BUSCHE Christophe, Conseiller Municipal	
Monsieur FILLIGER Michel, Conseiller Municipal	
Monsieur HECKMANN Christophe, Adjoint au Maire	
Monsieur KLIPFEL Christian, Conseiller Municipal	
Monsieur MAMMOSSER Pierre, Conseiller Municipal	
Monsieur MATHES Michel, Conseiller Municipal	
Monsieur RENCKERT Rudy, Conseiller Municipal	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Monsieur RINCKEL Alfred, Conseiller Municipal	
Monsieur SCHIMPF Christophe, Maire	
Monsieur STOHR Dominique, Adjoint au Maire	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Sultz-sous-Forêts, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Présenté par Le Le Maire (1),
 A Soultz-sous-Forêts, le 12/04/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Soultz-sous-Forêts, le 12/04/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Madame CARRARO-LIEVRE Claire Adjointe au Maire	
Madame CECCHINI Michèle, Conseillère Municipale	
Madame GENTHON Suzy, Conseillère Municipale	
Madame HAAS Lucienne, Conseillère Municipale	
Madame HOELTZEL Béatrice, Maire Délégué de Hohwiller	
Madame MATTER Anne, Conseillère Municipale	
Madame MEJSNEROWSKI Valérie, Conseillère Municipale	
Madame MULLER Isabelle, Conseillère Municipale	
Madame STRAUB Sabine, Conseillère Municipale	
Madame WAGNER Cathy, Conseillère Municipale	
Madame ZYTO Anne, Adjointe au Maire	
Monsieur ACKER Fabien, Adjoint au Maire	
Monsieur ALBOUI Guy, Conseiller Municipal	
Monsieur BUSCHE Christophe, Conseiller Municipal	
Monsieur FILLIGER Michel, Conseiller Municipal	
Monsieur HECKMANN Christophe, Adjoint au Maire	
Monsieur KLIPFEL Christian, Conseiller Municipal	
Monsieur MAMMOSSER Pierre, Conseiller Municipal	
Monsieur MATHES Michel, Conseiller Municipal	
Monsieur RENCKERT Rudy, Conseiller Municipal	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Monsieur RINCKEL Alfred, Conseiller Municipal	
Monsieur SCHIMPF Christophe, Maire	
Monsieur STOHR Dominique, Adjoint au Maire	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Sultz-sous-Forêts, le
12/04/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...